



## Durée légale maximum d'un mandat de vente exclusif

-----  
Par bab2

Bonjour

Souhaitant vendre un bien je me suis adressé à une agence immobilière qui me propose un mandat exclusif avec une durée de 15 mois renouvelable par tacite reconduction et résiliable au bout de 3 mois c'est un mandat "conclu hors établissement"

Je pensais que légalement ce type de mandats ne pouvait pas dépasser 3 mois et qu'en plus il y avait 1 possibilité de renonciation de 14 jours le contrat ayant été conclu "hors établissement"

Merci pour votre éclairage .

Cordialement:

M. Jo

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il est bien résiliable au bout de 3 mois.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Le contrat n'ayant pas été conclu au sein de l'agence, vous avez une faculté de rétractation pendant 14 jours.

Après les trois premiers mois, le mandat exclusif est à durée indéterminée et pouvez pouvez le résilier à tout moment avec un délai de préavis de quinze jours.